



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 52413

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le conflit israélo-palestinien. Une semaine après sa première rencontre à Washington avec Barack Obama, Benjamin Nétanyahou, le premier ministre israélien, refuse toujours de donner son accord pour la création d'un État palestinien et s'oppose au gel de la colonisation dans les territoires occupés. Cette radicalisation de la politique d'Israël envers le peuple palestinien ne peut que desservir la paix tant souhaitable dans cette partie du monde. Elle lui demande donc quelles mesures la France compte prendre pour rapprocher ces deux pays en guerre depuis plus de 60 ans.

Texte de la réponse

La France est pleinement mobilisée en faveur de la paix au Proche-Orient, à titre national et au sein de l'Union européenne. Elle n'a de cesse d'appeler Israéliens et Palestiniens, lors des contacts réguliers qu'elle entretient avec eux, à reprendre rapidement les négociations directes engagées le 2 septembre. Elle soutient les efforts américains déployés dans ce but. Ce message, le Président de la République l'a transmis au Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, lors de sa visite à Paris le 27 septembre 2010. Plus récemment, le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, a exprimé cette position à l'Assemblée nationale, le 1er décembre dernier. La France a par ailleurs activement contribué, au sein de l'Union européenne, à la définition des paramètres des négociations de paix, inscrites dans les conclusions du conseil « affaires étrangères » de l'Union européenne du 8 décembre 2009. Ainsi, pour réussir, nous estimons que les pourparlers doivent porter sur l'ensemble des éléments liés au statut final, afin d'aboutir : à la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique, établi sur la base des frontières de 1967 ; à la proclamation de Jérusalem comme capitale des deux États ; à la garantie pour Israël de sa sécurité et de sa pleine intégration dans la région. La France, avec l'Union européenne, est par ailleurs prête à apporter aux parties sa contribution aux garanties nécessaires à la mise en oeuvre d'un accord de paix.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52413

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5707

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 682